



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

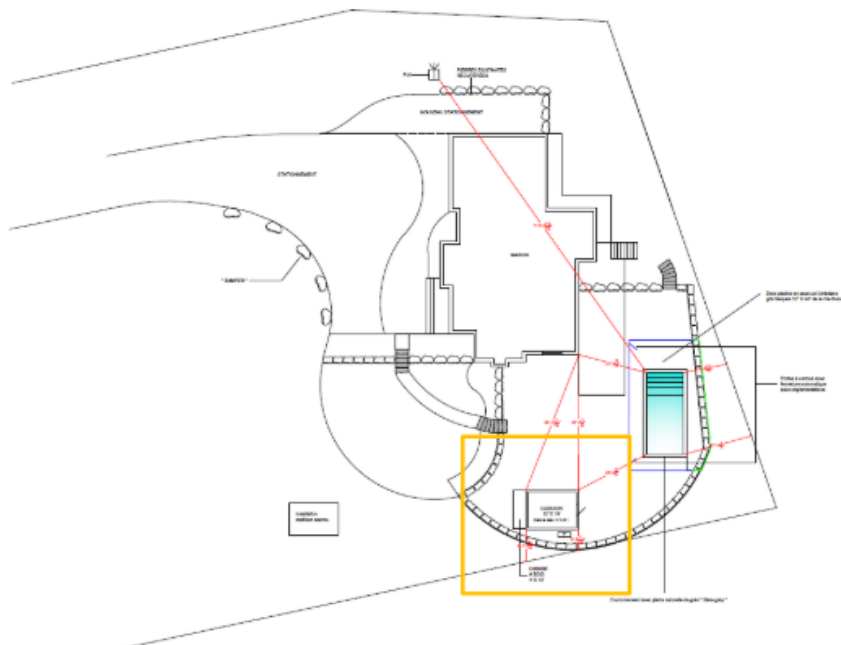
PRENEZ AVIS que lors de la séance qui se tiendra le lundi le 18 novembre 2024, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 358, chemin de l'Héritage



L'objet est de régulariser l'implantation :

- d'un bâtiment accessoire à toit plat et à un seul versant alors que le *Règlement de zonage* prescrit que tout bâtiment accessoire doit avoir un toit à pignon ayant au minimum deux versants;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 28 octobre 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA